

L'Île-des-Sœurs, lundi 1^{er} juillet 2013

SUJET : Projet de construction d'une école primaire à L'Île-des-Sœurs

Je suis résident de L'Île-des-Sœurs et j'habite sur la place du Soleil – soit directement à l'arrière du site envisagé pour la future école primaire de L'Île-des-Sœurs. Je suis également père de deux enfants, qui fréquenteront probablement cette école.

Je suis **en faveur** de la construction de cette école. Les motivations entourant la construction de l'école doivent aller au-delà des débats causés par les erreurs passées dues à la mauvaise planification du territoire, des aspirations politiques de certains opposants et des craintes injustifiées de type « pas dans ma cour » exprimées par certains résidents.

J'aimerais par contre présenter un court mémoire pour souligner l'importance des points suivants, à considérer lors de la planification de l'école :

1. Stationnement suffisant prévu hors des rues résidentielles

Les rues résidentielles autour de l'école ne doivent pas servir d'espaces de stationnement aux employés et aux utilisateurs. Dans la situation actuelle, il est déjà souvent difficile pour les visiteurs des résidents et les entrepreneurs de trouver un espace de stationnement adéquat dans la rue. Il faut donc à tout prix éviter que les rues des secteurs résidentiels adjacents à l'école ne servent de débarcadère ou, pis encore, d'espaces de stationnement de longue durée aux employés et aux utilisateurs de l'école.

Dans cette optique, il est primordial que des espaces de stationnement soient réservés aux employés et aux utilisateurs de l'école. L'arrière du centre commercial – qui sera face à l'école – semble l'endroit idéal à cette fin. Il est essentiel de conclure et de signer une entente avec le centre commercial afin d'officialiser cette aire comme espace de stationnement réservé et ainsi d'éviter tout débordement dans les rues résidentielles.

2. Impact minimal pour les résidents à proximité de l'école

Bien que l'emplacement de l'école représente une position de choix pour plusieurs familles (dont la nôtre), il ne faut pas négliger le fait que l'école sera très proche de certaines résidences, en particulier celles de la place du Soleil. Une attention particulière devra être accordée à l'atténuation des répercussions à court terme (bruit et poussières) et à long terme sur les résidents, dont certains ont notamment choisi cet emplacement pour profiter de l'espace vert derrière chez eux.

En ce qui concerne les répercussions à long terme, la construction d'un bloc académique de trois étages très près des résidences de la place du Soleil pourrait entraîner, pour les résidents des copropriétés adjacentes, une certaine perte de jouissance de leur propriété. En effet, le bloc de trois étages bloquera une partie de l'ensoleillement en fin

de journée sur certaines terrasses arrière. Dans la mesure du possible, les plans de l'école doivent être révisés pour prévoir le bloc académique de trois étages à une distance plus grande des résidences.

3. Impact visuel et environnemental minimal

L'emplacement choisi pour cette école est au cœur de L'Île, dans un endroit très fréquenté – autant par des automobilistes que par des cyclistes et des piétons –, ce qui représente un point positif majeur pour les futurs utilisateurs. Il est par contre important qu'une attention toute particulière à l'esthétique de l'architecture et de l'aménagement (p. ex. clôture de prestige et verdure abondante) de l'école et de la cour fasse partie des priorités des architectes en charge du projet.

Lors des audiences publiques, il a par ailleurs été souligné que l'école ne pouvait pas être orientée dans un alignement optimal pour bénéficier des économies d'énergies maximales liées à l'ensoleillement et au vent, et ce, à cause d'enjeux liés à la configuration du sous-sol. Si ce ne sont que délais et coûts marginaux qui empêchent cet alignement optimal, il faudrait à mon avis revoir cette décision.

En dépit de l'urgence de construire l'école dans les délais attendus, les considérations environnementales doivent selon moi primer sur toute autre argumentation relevant d'impératifs à court terme (délais et coûts).

En tant que papa de futurs élèves de l'école et à titre de citoyen qui sait reconnaître la valeur des biens collectifs au-delà des préoccupations individuelles, je suis en faveur de la construction de l'école dans les plus brefs délais. En tant que résident de la place du Soleil et citoyen consciencieux, je dois par contre m'assurer que l'école est planifiée et construite selon les meilleurs principes d'aménagement. L'urgence de construire l'école ne doit pas aller à l'encontre d'une planification adéquate et d'une construction de qualité, respectueuse de l'environnement. L'école doit représenter une source de fierté pour L'Île-des-Sœurs.

Je vous remercie de tenir compte de mes préoccupations dans la planification de la future école de nos enfants!